

## Livrables du Programme services-conseils – domaine agroenvironnement

Ce texte présente un rappel des livrables et des modalités de livraison pour le Programme services-conseils (PSC) pour 2014-2015 - domaine agroenvironnement. Une nouveauté cette année : l'aide financière pourra être réclamée en cours d'année pour le travail réalisé. Toutefois, 20 % de l'aide financière sera retenue jusqu'au dépôt des livrables de fin d'année. Notez que tel qu'annoncé précédemment, le financement du travail réalisé entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2014 pourra être réclamé à l'intérieur de l'année financière 2014-2015.

Le tableau suivant présente les livrables pour le domaine agroenvironnement du PSC pour 2014-2015 :

### Livrables PSC - domaine agroenvironnement 2014-2015

Services-conseils subventionnés	Livrables à déposer au réseau Agriconseils*	
	Réclamation en cours d'année	Réclamation de fin d'année
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAA</li> <li>- Mise à jour du plan d'action du PAA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM</li> <li>- Page de signature du PAA ou de la mise à jour du plan d'action du PAA</li> <li>- Facture*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM dernier versement</li> <li>- Page de signature du PAA ou de la mise à jour du plan d'action du PAA</li> <li>- Facture*</li> <li>- Fichier sécurisé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM</li> <li>- Facture*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM dernier versement</li> <li>- Facture*</li> <li>- Fichier sécurisé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation détaillée et ciblée (EDC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM</li> <li>- Page de signature du rapport de l'EDC</li> <li>- Facture*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat*</li> <li>- Liste de NIM dernier versement</li> <li>- Page de signature du rapport de l'EDC</li> <li>- Facture*</li> <li>- Fichier sécurisé</li> </ul>

\* Livrables à déposer par les **dispensateurs privés**

#### **PAA et mise à jour du plan d'action**

La mise à jour du plan d'action du PAA permet d'actualiser les actions recommandées en fonction de l'évolution agroenvironnementale de l'entreprise.. La mise à jour du plan d'action doit être réalisée à partir d'un PAA de la nouvelle entente d'aide

financière. Pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec ce produit, consultez ce [lien](#).

### **Accompagnement et suivi**

Il est possible d'obtenir du financement pour de l'accompagnement et du suivi dans ce programme à condition que l'accompagnement soit lié à une action du PSC identifiée dans le plan d'action du PAA. Le dispensateur doit déposer les livrables identifiés au tableau et être en mesure de démontrer les tâches qui ont été faites pour accompagner une entreprise agricole.

### **Évaluations détaillées et ciblées**

Il est possible d'obtenir du financement pour deux types d'évaluations détaillées et ciblées (EDC) : l'**Évaluation de l'état des sols** et l'**Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides**. L'EDC **Faire réaliser une évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité** n'est plus admissible à l'aide financière.

Un rapport doit être produit pour chaque EDC financée. Des modèles de rapports sont proposés par le MAPAQ dans les manuels du conseiller disponibles sur le [site Web des réseaux Agriconseils](#). Le financement de l'EDC est conditionnel au dépôt des livrables indiqués au tableau. Ainsi, il n'est pas possible d'obtenir du financement en 2014-2015 pour du travail réalisé dans le cadre d'une EDC si le rapport n'est pas déposé durant cette même année.

Une seule **Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides par entreprise en grandes cultures** peut être financée pendant toute la durée du programme (2013 à 2018). Pour les entreprises qui produisent d'autres cultures, une seule EDC peut être financée par culture. Par exemple, si une EDC est réalisée en 2014-2015 pour la culture de carottes, cette culture ne pourra faire l'objet d'une autre EDC dans les années suivantes. Toutefois, la même entreprise qui produirait également des oignons, pourrait recevoir une aide financière pour une autre EDC. La culture couverte par ce type d'EDC doit apparaître dans la page de signature du rapport.

Dans le cas de l'**Évaluation de l'état des sols (EES)**, il est possible de financer plus d'une EES pendant la durée du programme mais elles doivent couvrir des superficies différentes. Vous pouvez vous référer aux critères spécifiés dans le Manuel du conseiller – EDC Santé des sols. Notez qu'une entreprise peut obtenir un maximum de 2 500 \$ de financement pour l'ensemble des EDC pour toute la durée du programme.

### **Facture et contrat de service**

Pour tous les dispensateurs, la facture doit détailler les services financés (PAA, mise à jour du plan d'action, accompagnement et suivi, EDC). Cette facture doit minimalement préciser les heures d'accompagnement et l'action en lien avec l'accompagnement. De plus, pour l'accompagnement et suivi, la facture doit être signée par le producteur. Dans le cas où un livrable signé est lié au service (PAA, EDC), il n'est pas nécessaire que la facture soit signée. Il est à noter que seuls le PAA et la mise à jour du plan d'action du PAA peuvent être facturés de manière forfaitaire. Les EDC et l'accompagnement et suivi doivent être facturés à l'heure.

Les dispensateurs privés doivent déposer au réseau Agriconseils un contrat de service et une facture pour chaque service-conseil livrés à une entreprise agricole qui bénéficie d'un financement du PSC.

Les exigences minimales concernant le contenu des factures et des contrats de service sont détaillées dans l'annexe A de l'Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette entente est disponible sur le [site Web des réseaux Agriconseils](#).